

ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER

PROCES-VERBAL

Réunion du Samedi 03 décembre 2022 à 9h30

Présidence : M. William PONT

Assistent :

Liste des clubs présents ou représentés :

US BANDOL – BESSE SPORTS – A.E.S BRAS – A.S BRIGNOLES – U.S CABASSE – CALLAS CANTON – ELAN SPORTIF CAMPSOIS – CARQUEIRANNE LA CRAU – CUERS PIERREFEU – S.C DRAGUIGNAN – A.S ESTEREL – E.S FLASSANS – A. FLAYOSC – FREJUS ST RAPHAEL – GARDIA CLUB – F.C GONFARON – HYERES F.C – A.S.P.T.T HYERES – C.S.K OF VAL DES ROUGIERES – LA CADIERE – S.O LA LONDE – LA SEYNE F.C. – U.A LA VALETTE – J.S LE BEAUSSET – LE LAVANDOU-BORMES – U.S LE LUC – U.S LE PRADET – E.S LE REVEST – S.C VALOIS – LES ARCS – LES VALLONS – E.S LORGUES – AV. MAR VIVO – S.C NANS – OLLIOULES U.S – PAYS DE FAYENCE – U.S PIGNANS – F.C POURRIERES – F.C PUGETOIS – F.C ROCBARON – C.A ROQUEBRUNE – O. SALERNES – U.S SANARY – A.S SIGNES – SIX FOURS LE BRUSC – SOLLIES FARLEDE – A.S ST CYR – U.S ST MANDRIER – O. DE ST MAXIMIN – F.C STE ANASTASIE – STADE TRANSIAN – U.S VAL D'ISOLE – TOULON USAM – J.S LE MOURILLON – A.S.P.T.T. TOULON – RACING FC TOULON – ENT. PIVOTTE SERINETTE – S.C TOULON – TOULON TREMLIN – LITTORAL SPORT ACADEMY – A.S SIBLAS – CARQUEIRANNE FUTSAL - F.C DRACENIE – ELITE FUTSAL – FREJUS FUTSAL - HIBOU ACADEMIE – ISSOLE FUTSAL – J.S SEYNOISE FUTSAL – CLUB SEYNOIS MULTI SPORTS – ST MAX FUTSAL

Clubs présents mais ne pouvant pas voter :

A.S STE MAXIME – E.S ST ZACHARIE -F.C GRIMAUD – F.C RAMATUELLE - F.C VIDAUBAN - MY IDEAL SOCCER ACADEMY – TARADEAU - S.C ROUGIERS

Membres du Comité de Direction :

Mmes Cathy DARDON – Béatrice MONNIER – MM. Gérard BORGONI – Guy BOUCHON – Albert DI RE – Patrick FAUTRAD – Bruno GIMENEZ – Gérard IVORA – Jérôme LACHEVRE – Jean PAOLINI – Alain REVELLO – Jean Paul RUIZ – André SASSELLI – André VITIELLO – José VIVERO

Personnalités :

M. Pierre GUIBERT, Secrétaire Général de la LFA
M. Noël MANNINO, Secrétaire Général de la Ligue Méditerranée
M. Basile BRUNO, Adjoint à la Culture de la Mairie de Garéoult
M. Christian DAVOULT, Commissaire aux Comptes

Ouverture de la séance par M. William PONT

La séance est ouverte par le Président du District du Var, Monsieur William PONT, souhaitant la bienvenue à l'ensemble des participants présents à cette Assemblée Générale d'Hiver.

Il remercie la Mairie de GAREOULT pour le prêt à nouveau de la salle « Maison de Garéoult » représentée par M. Basile BRUNO, adjoint à la culture.

Il remercie également pour leur présence MM Pierre GUIBERT, Secrétaire Général de la LFA et ancien Président du District, Noël MANINO, Secrétaire Général de la Ligue Méditerranée et M. Christian DAVOULT, Commissaire aux Comptes.

Le Président donne ensuite la parole à M. André VITIELLO qui annonce le nombre de clubs présents ou représentés à savoir 70 clubs sur 110 clubs pour 377 voix sur 486 voix. Le quorum de 37 clubs présents ou représentés étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

M. William PONT reprend la parole :

Il fait le point sur le nombre de licenciés à ce jour et souligne une progression de 13% par rapport à la saison dernière. Cette différence provient notamment du nombre croissant de licenciés dans le foot d'animation ainsi que chez les jeunes excepté les U19, ce qui prouve bien que le Football Varois se porte bien. Il remercie les clubs car cette augmentation de licenciés est dû à l'important travail que les clubs font chaque saison.

Remerciement également aux membres du Comité de Direction qui jouent un rôle important et sont des vecteurs chacun dans leur secteur d'intervention.

Concernant la situation des arbitres, le nombre restes stable mais nous espérons que l'aide apporter par les formations de l'IR2F permettra de faire décoller les effectifs car le manque d'arbitre pose énormément de problème. Les arbitres sont indispensables au bon fonctionnement de notre sport.

Dans la matinée nous parlerons également du développement du foot féminin et notamment de l'opération Fédérale « Toutes Foot » qui sera présentée par Mme Cathy DARDON.

Il y a également la partie technique avec le Département Technique qui travaille sur l'encadrement, la structuration des clubs, le foot éducatif, la fidélisation des pratiques. Mme Ludivine REGNIER fera une projection sur cet aspect de notre football.

Et puis nous avons toujours la volonté, je pense aux dirigeants, aux entraîneurs, aux présidents, aux membres des différentes commissions et notamment disciplinaires, de poursuivre notre travail de sensibilisation sur et autour des terrains afin que nous éradiquions de la façon la plus forte possible toutes formes de violence.

Lors de la dernière assemblée, nous vous avons fait part de notre soucis car nous avons l'impression qu'il y avait une dégradation des comportements. Nous espérons que cela va s'améliorer car ce genre de violence met à mal notre football.

Pierre GUIBERT en avait fait son cheval de bataille et nous devons poursuivre nos efforts dans ce sens. .

Ensuite nous vous parlerons de la gestion financière. Nous rappelons notamment qu'à la fin de la saison dernière nous avons décidé une diminution de 50% des engagements pour cette saison. Chose qui a été faite grâce à la situation financière saine et rigoureuses du District.

Je terminerai par trois choses :

> L'équipe de France au Mondial et l'espoir de voir cette équipe aller le plus loin possible.

> La Coupe de France avec le match HYERES FC / O. MARSEILLE : match important pour le football varois. Aujourd'hui nous ne savons toujours pas où va se dérouler cette rencontre.

> Rappel qu'en Juillet 2023 aura lieu la Coupe du Monde Féminine.

Nous allons, si vous le voulez bien, passer à l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la Ligue du 19 juin 2021, qui a été publié sur le site internet de la Ligue le 9 juillet 2021 Si vous approuvez le PV, tapez sur « POUR », si non tapez sur « CONTRE ». Vous pouvez également vous abstenir, étant entendu que le vote « abstention » n'est pas pris en compte pour le résultat puisqu'il s'agit de votes à la majorité des suffrages exprimés.

M. André VITIELLO poursuit cette assemblée avec l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale d'Eté du samedi 02 juillet 2022 à GAREOULT.

Les clubs sont invités à voter :

6. VOTE Approbation du Procès-Verbal de l'A.G. d'été du Samedi 02 juillet 2022

OuiNon	Type de diapositive: Vote	
Réponse	Voté	Pourcentage
1/A. Oui	366	97,60%
2/B. Non	9	2,40%
Voté	375	100,00%

Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale d'Eté du samedi 02 juillet 2022 est adopté à 97,60 % des votants.

Allocution de M. Basile BRUNO représentant la Mairie de GAREOULT :

Il s'excuse de l'accueil dans cette salle non chauffé qui devait être fermé pour rénovation. Il remercie l'ensemble des bénévoles et précise que les communes ont besoin de personnes comme eux pour que les associations puissent fonctionner.

Allocution de M. Noël MANNINO, Secrétaire Générale de la Ligue Méditerranée :

« C'est toujours avec beaucoup de plaisir que je viens en territoire varois, et plus particulièrement lors de vos Assemblées Générales, moments importants d'échanges, de travail mais aussi de convivialité, pour représenter la Ligue Méditerranée de Football et son Président, Eric BORGHINI ;

Un mot pour commencer sur notre équipe de France, qui en toute logique s'est hissée en 8^{ème} de finale et affrontera demain la Pologne. Tous nos vœux accompagnent nos Bleus pour l'obtention d'une troisième étoile. Laquelle aurait un impact important pour nous tous, FFF, Ligues, Districts et Clubs. Alors, allez les BLEUS !!!

L'Assemblée Générale d'Hiver a pour objet de clôturer la saison écoulée, et donc d'évoquer le précédent exercice 2021/2022 qui a été particulièrement riche pour le football régionale avec de très nombreux événements. Je pense, notamment, aux Assemblées de la FFF et de la LFA à Nice, à notre premier week-end de finales de Coupes Méditerranée à Sisteron, et aux nombreuses Sélections Nationales présentes sur notre territoire. France A à Marseille, Futsal à Toulon, U20 masculins et féminines au Tournoi de Provence et à la Sud Ladies Cup.

Les agendas ont été bien remplis, les effectifs de la Ligue ont été très sollicités, et nous avons décidé de « faire une pause » cette saison, en recentrant nos efforts sur nos activités régaliennes.

Je pense, en particulier, à nos Compétitions Régionales avec le lancement de trois nouvelles Coupes Méditerranée concernant les U15, U16 et U17 Garçons venant ainsi compléter les catégories déjà existantes (Séniors, Séniors Féminines, U20 et U14 Garçons, U18 et U15 Féminines). Deux week-ends seront ainsi consacrés pour ces finales, en fin de saison, dans des lieux restant encore à finaliser.

Je pense aussi aux U14 dont les réflexions d'optimisation du Championnat Régional se sont poursuivies avec de nouvelles concertations qui ont eu lieu avec les clubs et les districts.

Sur ce point précis, lors de l'Assemblée Générale de la Ligue du 17 décembre prochain, qui aura lieu par visioconférence, nous présenterons un projet d'augmentation du nombre de participant au Championnat Régional de 24 à 30 clubs, et une simplification du dossier de candidature par une réduction du nombre de critères.

Vous aurez aussi à vous prononcer sur deux propositions de format de ce Championnat :

- Soit 6 descentes à mi-saison vers le championnat U14 D1 avec possibilité de remonter en U15 R en fin de saison puis 6 descentes en fin de saison ;

- Soit 12 descentes directement en fin de saison de U14R en U15 D1 ;

Même si la première proposition peut poser des difficultés d'organisation à première vue pour les Districts, elle nous donne l'opportunité d'uniformiser le format des championnats U14 Ligue et Districts sur tout le territoire, en tenant compte du niveau sportif réel des équipes. C'est pourquoi nous soutenons cette option à 6 descentes à mi-saison.

Autre volet sur lequel nous allons mettre l'accent : la Formation avec le déploiement de nouvelles sessions à destination des Dirigeants, Educateurs et Arbitres. A cet effet, je vous confie à vous rendre régulièrement sur notre plateforme LMF FC pour connaître l'ensemble des formations proposées et les aides qui sont allouées.

Sur le plan technique, de nombreuses opérations ont lieu avec les Interdistricts filles et garçons à Pertuis, Trets et Puyricard, les Rassemblements de Jeunes à Saint-Maximin, Pourrières, Nans les Pins, et les étapes en Districts de notre Challenge Funet. Je n'oublie pas aussi les stages et rassemblements d'arbitres à Velaux, Plan de Cuques et au Creps de Boulouris.

Vous le voyez, nous sommes pleinement mobilisés dans cette première partie de saison marquée également par le déroulement de tous nos Championnats Régionaux et de nos tours Régionaux des Coupes Nationales : Coupe de France, Coupe de France Féminine, Coupe Gambardella, Coupes Nationales Futsal et le Foot Entreprise. Nos clubs régionaux qualifiés sont, d'ores et déjà, dans les starting-blocks pour la rentrée de 2023. Tous nos encouragements les accompagnent, dès maintenant, pour porter haut les couleurs de la Méditerranée sur la plan National.

Voilà, en quelques mots, ce que je souhaitais vous dire en cette période de fin d'année. Profitez bien des fêtes, de vos familles et de vos amis, pour célébrer Noël et le Nouvel An. On a toutes et tous besoin de temps de partage, de bien être, de convivialité et de bonheur, tout simplement, en ces temps troublés.

En attendant, bon bout d'An, comme l'on dit chez nous, et allez les BLEUS ! Tous nos vœux accompagnent l'équipe de France de Didier DESCHAMPS pour l'obtention d'une troisième étoile.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne Assemblée Générale. »

Le Président William PONT remercie le Secrétaire Général de la Ligue Méditerranée pour toutes ces informations qui seront très utiles à l'ensemble des clubs.

Il rappelle que l'Assemblée Générale de la Ligue Méditerranée aura lieu le 17 décembre 2022 en visio.

M. André VITIELLO, Secrétaire Général, intervient concernant le championnat U14 pour la saison prochaine et notamment sur les descentes selon la proposition que les clubs accepteront lors de l'A.G de la Ligue Méditerranée. Dans le cas où les clubs voteraient la solution de 6 descentes à mi-saison, il y aurait des répercussions dans le championnat U14 D1. En effet selon le nombre de descentes d'équipes varoises du championnat U14 R. Le nombre d'équipes descendants des U14 D1 en U14 D2 serait plus importante. Ex : 2 descentes de U14 R1 et 2 descentes obligatoires de U14 D1 ce qui impliquerait au total 4 descentes en championnat D2 à mi-saison.

Intervention de Ludivine REGNIER :

Elle fait un rappel concernant l'obligation d'encadrement et le foot éducatif et notamment sur le fait que tous les joueurs doivent être licencié.

REGLEMENT DES OBLIGATIONS D'ENCADREMENT

Pour la saison 2022/2023, les éducateurs devront être titulaires ou attestés du diplôme demandé au plus tard le 31 Décembre 2022.

En cas de non-respect des obligations :

Un système de points Malus sera mis en place à la fin des championnats à savoir :

Saison 2022/2023 : 2 points pour toutes les catégories Jeunes et Seniors Niveau D1/D2, Seniors F et Seniors Futsal et 1 point pour les Seniors D3/D4.

Catégories	2022/2023
U14	D1 : Certifié CFF2 D2 : Attesté CFF2
U15	D1 : Certifié CFF2 D2 : Attesté CFF2
U16	D1 : Certifié CFF3 D2 : Attesté CFF3
U17	D1 : Certifié CFF3 D2 : Attesté CFF3
U18	D1 : Certifié CFF3 D2 : Attesté CFF3
U19	Critérium D1 : Certifié CFF3 Critérium D2 : Attesté CFF3
U20	
Seniors	D1 : Certifié CFF3 D2 : Certifié CFF D3 et D4 : Attesté CFF
Seniors F	Attesté CFF3
Seniors Futsal	D1 : Certifié Futsal Base D2 : Attesté Futsal Base

FOOT EDUCATIF

➤ Licences :

- Les clubs doivent avoir licencié tous les pratiquants
- La vérification des licences se fera à chaque match/plateau
- Engagements : les clubs doivent respecter des dates butoirs

➤ Report de matchs en U12 et U13 :

- Seule la commission valide ou non le report des matchs (validité du motif)
- Respect des délais : 12 jours avant la rencontre avec imprimé réglementaire ou via FootClubs

➤ Retour des feuilles de matchs/plateaux = au plus tard le lundi soir suivant la rencontre/plateau

- U6 à U11 Garçons et Féminines = Foot Animation Loisirs (FAL)
- U12 et U13 Pré-Excellence/Honneur = Feuilles de matchs « papier »
- U13 Gaby Robert/Excellence et U12 Gaby Robert (2^{ème} phase) / Excellence = Utilisation de la FMI

Elle précise que les reports de match U12/U13 sont traités par le Département Technique qui valide ou pas ces demandes car l'absence d'éducateur n'est pas un prétexte. Les reports doivent arrivés 12 jours avant la date du match afin que la Commission puissent traiter ces demandes.

Les feuilles de matchs ainsi que les plateaux doivent parvenir au plus tard le lundi soir. Toutes les feuilles de matchs doivent être transférer par FAL et si les clubs rencontrent des problèmes ils doivent les envoyer par mail.

M. William PONT revient sur la situation des joueurs non licenciés : il est important que les enfants soient licenciés car si un accident grave survenait le président du club en serait responsable.

Il salut M. Mourath NDAW, membre du Comité de Direction de la Ligue Méditerranée pour sa présence à notre Assemblée Générale et passe la parole à Mme Cathy DARDON.

Intervention de Mme Cathy DARDON sur le dispositif TOUTESFOOTS que la F.F.F a mis en place :

Toutes Foot est le nouveau dispositif fédéral visant à développer la pratique féminines, renforcer la place des femmes dans le football et dynamiser le projet club dans toutes ses dimensions. Il a pour objectif de ;

- Valoriser la mise en place d'actions structurantes d'actions structurantes afin d'améliorer l'attractivité et la fidélisation du public féminin dans le club (dirigeantes, éducatrices, arbitres, joueuses) ;
- Développer des compétences et renforcer la prise de responsabilité au travers de la formation réactualisée, adaptée et ciblée.

LES GRANDS PRINCIPES : Qui est concerné

Ce dispositif permettra aux clubs mais également aux Districts et aux Ligues de valoriser leur engagement vers une meilleure mixité de pratique, d'encadrement et de gouvernance. A l'issue du processus de sélection par les territoires, les lauréats seront valorisés et conviés à Clairefontaine pour la Cérémonie de Remise des Trophées. Pour les clubs : En organisant des actions de promotion de la pratique féminine et d'intégration de femmes dans leurs équipes.

Pour les Districts : En organisant leurs propres actions au niveau départemental, en accompagnant les clubs, en désignant les meilleurs projets et en les transmettant à la Ligue.

Pour les Ligues : En organisant leurs propres actions au niveau régional et en accompagnant les clubs et les Districts, en désignant les meilleurs projets parmi ceux sélectionnés par le District et en les transmettant à la FFF. Les inscriptions des clubs devront se faire auprès du District.

Les inscriptions des Districts/Ligues devront se faire auprès de la FFF.

LES MODALITES DE PARTICIPATION :

Les clubs, districts et ligues pourront organiser des actions qui répondent aux enjeux suivants :

Axe 1 : Augmenter le nombre de pratiquants

- * Attirer : actions externes visant à sensibiliser et à faire venir de nouvelles licenciées
- * Accueillir : actions internes visant à l'arrivée de nouvelles licenciées au sein de la structure.
- * Fidéliser : conserver les licenciées d'une saison à l'autre

Cette action devra constituer un véritable levier pour contribuer au développement de la pratique.

Pour les clubs : exemples d'actions : journées portes ouvertes, section sportives, stage féminin ou mixte pendant les vacances.

Pour les Districts/Ligues : exemples d'actions : Journées évènementielles, variété et proximité des offres de pratiques féminines, déploiement foot à effectif réduit avec dotations mini-buts, mise en place de partenariats. Une attention particulière sera portée aux actions en lien avec la Coupe du Monde 2023 et les Jeux Olympiques 2024.

Axe 2 : Favoriser la mixité dans la prise de responsabilité

- * Attirer : actions externes visant à sensibiliser et à faire venir de nouvelles éducatrices, arbitres et dirigeantes
- * Accueillir : actions internes visant à l'arrivée de nouvelles licenciées au sein de la structure
- * Former : actions visant une montée en compétence
- * Fidéliser : conserver les licenciées d'une saison à l'autre.

L'action devra constituer un véritable levier pour contribuer à l'évolution de la place des femmes dans le football.

Pour les clubs : exemples d'actions : formation de dirigeantes, arbitres ou éducatrices, féminisation de l'équipe dirigeantes d'accompagnement et de valorisation des nouvelles licenciées....

Pour les Districts/Ligues : Aides au déploiement de formations adaptées, plan d'accompagnement des femmes, déclinaison du club des 100 dirigeantes en territoire...

Une attention particulière sera portée aux actions préparant l'évolution de la gouvernance des instances fédérales en invitant et intégrant des femmes dans les groupes de travail, commissions et comités directeurs.

Il est à noter que ce dispositif est éligible aux Projets Sportifs Fédéraux de l'ANS.

LES CRITERES D'EVOLUTION :

Afin d'évaluer les clubs, les territoires étudieront leurs dossiers selon les critères suivants

- 1 – Actions innovantes et/ou d'envergure : résonance de l'action, qualité de l'accompagnement
- 2 – Pérennité de l'action : action inscrite dans le temps, perspectives
- 3 – Variété du public : licenciées, non licenciées
- 4 – Type de public : pratiquantes, arbitres, éducatrices, dirigeantes

Une grille d'évaluation sera envoyée aux clubs pour les accompagner.

PLANNING :

Avant le 16 décembre 2022 : inscriptions auprès du district pour les clubs, auprès de la FFF pour les districts et les ligues

- Pour les clubs : par mail auprès du district
- Pour les ligues/districts par mail à la FFF à l'adresse toutesfoot@fff.fr

Jusqu'au 15 mai 2023 : Envoi des dossiers de candidature au district pour les clubs, à la FFF pour les districts et les ligues

- Le dossier de candidature devra être composé de la fiche descriptive du projet, d'une vidéo d'une durée maximum du 2mn présentant le club et le projet. Seuls les dossiers complets seront examinés par le Jury.

Avant le 20 mai 2023 : Jury district, désignation des clubs lauréats au niveau départemental

- Instruction des dossiers de candidature des clubs et désignation des clubs lauréats par le district
- Envoi des dossiers des clubs lauréats à la Ligue.

NB : le nombre de lauréats est laissé à la discrétion du district.

Avant le 30 mai 2023 : Jury ligue, désignation des clubs lauréats au niveau régional

- Instruction des dossiers de candidature des clubs et désignation des 3 clubs lauréats par la ligue.
- Envoi des dossiers des 3 clubs lauréats à la FFF

NB : la ligue pourra si elle le souhaite valoriser davantage de clubs au niveau régional

Avant le 05 juin 2023 : Jury F.F.F, désignation des clubs, districts et ligues lauréats au niveau national

- Instruction des dossiers de candidature des clubs, districts et ligues
- Désignation des lauréats nationaux

Les 24 et 25 juin 2023, une cérémonie des trophées aura lieu au CNF à CLAIREFONTAINE.

- Invitation des clubs, districts et ligues lauréats pour participer à la Cérémonie de remise des Trophées
 - 37 clubs métropolitains (3 clubs lauréats par ligue sauf pour la Corse – 1 club)
 - 3 clubs outre-mer (1^{er} présentiel + 2^{ème} et 3^{ème} distanciel)
 - 3 districts
 - 2 ligues dont 1 ultra marine

La FFF mettra à la disposition des clubs et territoires inscrits des outils afin de promouvoir leurs actions.

- Une affiche personnalisable au format digital
- Des posters de l'équipe de France Féminine et des cartes postales des joueuses seront expédiées dans les ligues et les districts afin de les relayer aux clubs inscrits au dispositif.

Mme Cathy DARDON rappelle que la Coupe du Monde Féminine de la FIFA 2023 aura lieu en Australie et Nouvelle Zélande du 20 juillet au 20 août 2023.

M. Le Président reprend la parole et insiste sur cette volonté Fédérale forte de développer le football féminin donc il est évident que nous allons nous associer et travailler dans cette optique. La parole est donnée à M. André VITIELLO qui fait un rappel sur les licenciées qui ne sont pas encore qualifiées ou pas licencié et qui n'ont pas le surclassement indispensable pour jouer en catégorie supérieure.

Rapport financier de Mme Béatrice MONNIER, Trésorière Générale

Bonjour à toutes et à tous,

Vous avez reçus le bilan et le compte de résultat de l'exercice arrêté au 30 juin 2022.

Je vais vous en donner quelques chiffres et explications tout en gardant en mémoire qu'une comparaison avec la saison 2021/2022 est compliquée car le Covid était encore présent la saison dernière.

Pour exemple, les produits issus de l'activité passent à 266 000 € alors qu'au 30 juin 2021 ils étaient de 60K € cet écart provient principalement des prestations de services et autres recettes administratives qui passent à 222K € (contre 36K € en 2021) reflétant la reprise des compétitions après la crise sanitaire.

Le cotisations et droits d'inscriptions sont, quant à eux, en forte hausse pour la même raison + 20K €. Il faut aussi rappeler que pour la saison 2021/2022, une diminution de 50% sur le montant des engagements avait été mise en place pour aider les clubs à repartir.

Concernant les Subventions d'exploitation :

Les concours publics et subventions d'exploitation sont en repli de 29K€ cela s'explique par une subvention de 30 000 € dont le district avait bénéficié en 2021 suite à la mise au chômage partiel des salariées.

Les versement de la F.F.F et de la Ligue Méditerranée augmentent très fortement à 263 000 € en 2022 contre 212K € en 2021 (soit + 51K €). Cette croissance de 23% (+19K €) est en adéquation avec l'augmentation de 18% des licenciés.

L'augmentation des charges de personnel et des effectifs s'explique avec le recrutement en août 2021 d'un CTD et d'une secrétaire administrative au 1^{er} mars 2022.

Pour conclure, le District du Var a signé au cours de l'exercice clos au 30 juin 2022 des devis relatifs à la rénovation énergétique et des éclairages de son siège pour un montant total de 246K € dont 9K € ont donné lieu à facturation et inscription à l'actif.

Merci de votre attention

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2022

Finances

BILAN AU 30 JUIN 2022

Actif

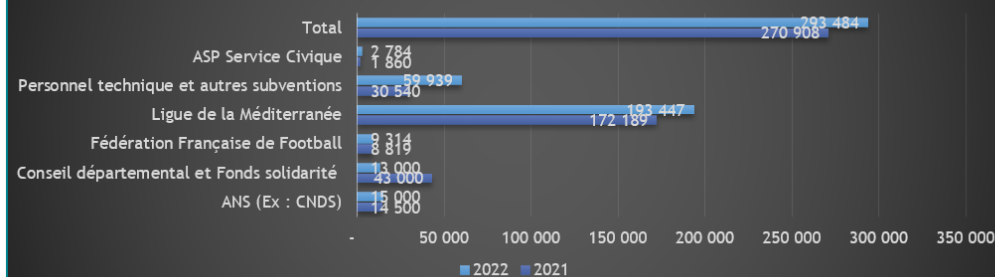
ACTIF	Au 30/06/2022			Au 30/06/2021
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles (note 2)				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	14 020	(13 565)	455	998
Immobilisations corporelles (note 2)				
Terrains	199 033	(78 487)	120 546	120 920
Constructions	1 313 059	(1 058 152)	254 906	290 198
Installations techniques, matériel et outillage industrie	211 000	(167 212)	43 788	35 322
Immobilisations corporelles en cours	8 785		8 785	
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	1 070		1 070	1 056
Total I	1 746 967	(1 317 417)	429 550	448 494
ACTIF CIRCULANT				
Créances (note 3)	270 312	(3 231)	267 082	99 844
Créances clients, usagers et comptes rattachés	146 304	(3 231)	143 073	15 274
Autres	124 009		124 009	84 570
Valeurs mobilières de placement	587 317		587 317	738 100
Disponibilités	123 423		123 423	27 512
Charges constatées d'avance (note 4)	8 554		8 554	8 055
Total II	989 606	(3 231)	986 376	873 511
TOTAL GENERAL (I + II)	2 736 573	(1 320 648)	1 415 926	1 322 005

BILAN AU 30 JUIN 2022

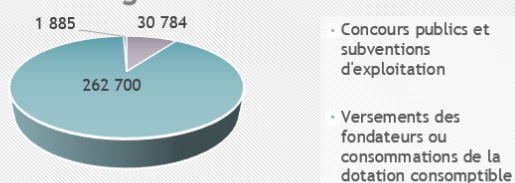
Passif

PASSIF	Au 30/06/2022	Au 30/06/2021
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS (note 5)		
Fonds propres statutaires	667 000	667 000
Report à nouveau	340 970	386 384
Résultat Net	115 471	(45 414)
Situation nette (sous total)	1 123 441	1 007 970
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement (note 5)	38 200	46 012
Total I	1 161 641	1 053 983
PROVISIONS (note 6)		
Provisions pour risques	112 613	112 613
Provisions pour charges	56 966	57 194
Total II	169 579	169 807
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 024	11 628
Dettes fiscales et sociales	40 365	57 271
Autres dettes (note 7)	28 817	29 317
Produits constatés d'avance	2 500	
Total III	84 706	98 216
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 415 926	1 322 005

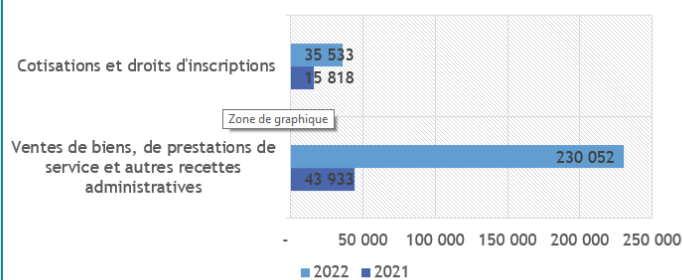
Les subventions



Produits de tiers financeurs et reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges au 30 Juin 2022



Produits issu de l'activité



COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos au 30/06/2022	Exercice clos au 30/06/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations et droits d'inscriptions (note 8)	35 533	15 818
Ventes de biens et services (note 8)		
Ventes de biens	7 776	7 375
Ventes de prestations de service et autres recettes administratives	222 276	36 558
Produits de tiers financeurs (note 9)		
Concours publics et subventions d'exploitation	30 784	59 360
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	262 700	211 548
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges (note 10)	1 885	2 489
Total I	560 954	333 149
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (note 11)	(7 870)	(6 351)
Autres achats et charges externes (note 11)	(189 562)	(124 143)
Impôts, taxes et versements assimilés	(14 126)	(11 985)
Salaires et traitements (note 12)	(169 159)	(140 927)
Charges sociales (note 12)	(59 140)	(54 260)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations (note 14)	(61 188)	(64 478)
Dotations aux provisions (note 14)		(5 044)
Autres charges (note 13)	(4 594)	(928)
Total II	(505 639)	(408 115)
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	55 315	(74 967)
PRODUITS FINANCIERS		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	3 264	10 853
Total III	3 264	10 853
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		(489)
Total IV		(489)
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV) (note 15)	3 264	10 364
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	58 579	(64 603)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	39 340	8 829
Sur opérations en capital	19 500	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	17 522	35 597
Total V	76 362	44 426
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	(13 187)	(24 575)
Sur opérations en capital	(5 790)	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	(18 977)	(24 575)
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI) (note 16)	57 384	19 851
Impôts sur les bénéfices (VII)	(492)	(662)
Total des produits (I + III + V)	640 580	388 428
Total des charges (II + IV + VI + VII)	(525 109)	(433 841)
RESULTAT NET	115 471	(45 414)

Compte de résultat saison 2021/2022

Avant de donner la parole au Commissaire aux comptes, le Président revient sur la situation financière du District une gestion saine et rigoureuse et également à la gestion financière que M. Pierre GUIBERT avait grandement élaboré.

- Il revient sur la diminution de 50% du prix des engagements la saison passée.

- S'agissant des salariés, il revient sur le non-renouvellement du contrat du CTD DAP car malheureusement Ludivine REGNIER n'a pas validé sa VAE mais elle travaille dessus pour pouvoir la repasser. La situation du remplacement du Conseiller Technique parce que « je dois vous en informer également » est en cours pour trouver une solution. Une entrevue a eu lieu avec MM Eric BORGHINI, Laurent MOURET, Raphaël BOUTIN ainsi que André VITIELLO et Mme Ludivine REGNIER afin de trouver une solution sur la situation actuelle de Ludivine qui malgré son dévouement, son investissement et sa disponibilité ne peut pas tout faire. Nous avons donc besoin d'un autre Conseiller, nous allons faire ce qu'il faut avec le concours de Ligue Méditerranée et de la LFA car nous avons le privilège d'avoir Pierre GUIBERT qui fera en sorte, j'en suis sûr, de trouver à une solution, la LFA ayant un rôle déterminant.

Rapport du Commissaire aux comptes, M. Christian DAVOULT :

M. Christian DAVOULT, Commissaire aux Comptes, certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Les clubs sont invités à voter pour le bilan et compte de résultat arrêté au 30 juin 2022

Finances	Type de diapositive: Vote	
Réponse	Voté	Pourcentage
1/A. Oui	330	94,83%
2/B. Non	18	5,17%
Voté	348	100,00%

Le bilan et compte de résultat arrêté au 30 juin 2022 est adopté à 94,83 % des votants.

L'affectation du résultat au report à nouveau est accepté par les clubs.

Intervention de M. Pierre GUIBERT, Secrétaire Général de la Ligue de Football Amateur

Il félicite le Président William PONT sur la bonne tenue de l'Assemblée Générale ainsi que des finances saines du District.

Il aborde divers sujets et notamment :

- Les contrats d'objectifs
- Le FAFA Equipements, Transports
- Les formations
- La Coupe de France

- L'arbitrage amateur : développement de l'arbitrage amateurs. Il rappelle que les subventions était plus attribuées à l'arbitrage de haut niveau mais il faut que cela change. Il faut que les jeunes qui font des formations d'arbitrage restent à l'arbitrage.

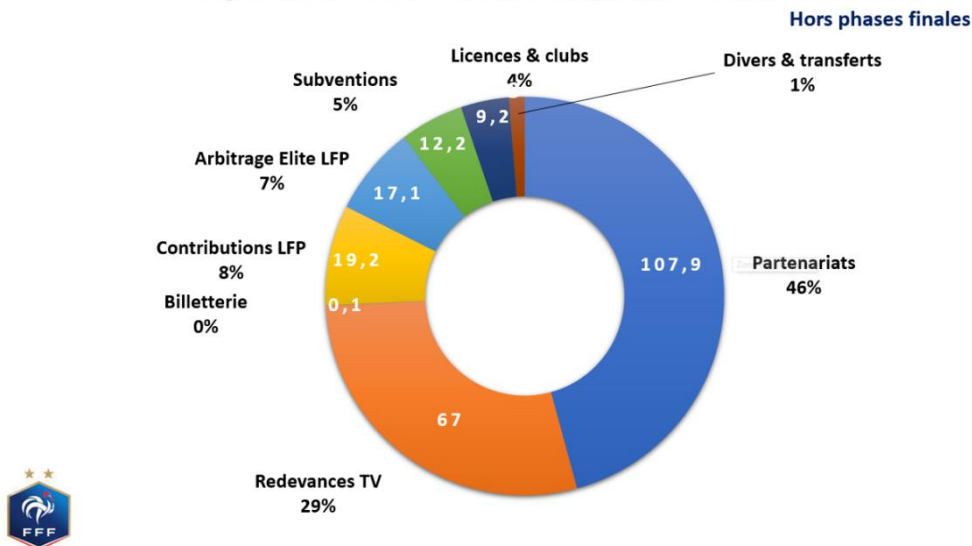
- Le projet lié à la Coupe du Monde « Fiers d'être Bleus » : sur le plan sportif, très bon résultat de l'Equipe de France qui s'est qualifié pour les 1/8^{ème} de finale.

Il rappelle que la F.F.F est contre toutes formes de discriminations et qu'elle a envoyé aux clubs deux brassards contre ces formes de discriminations, aux clubs de les faire porter ou pas, nous ne pouvons pas avoir de polémique sur un sujet aussi grave.

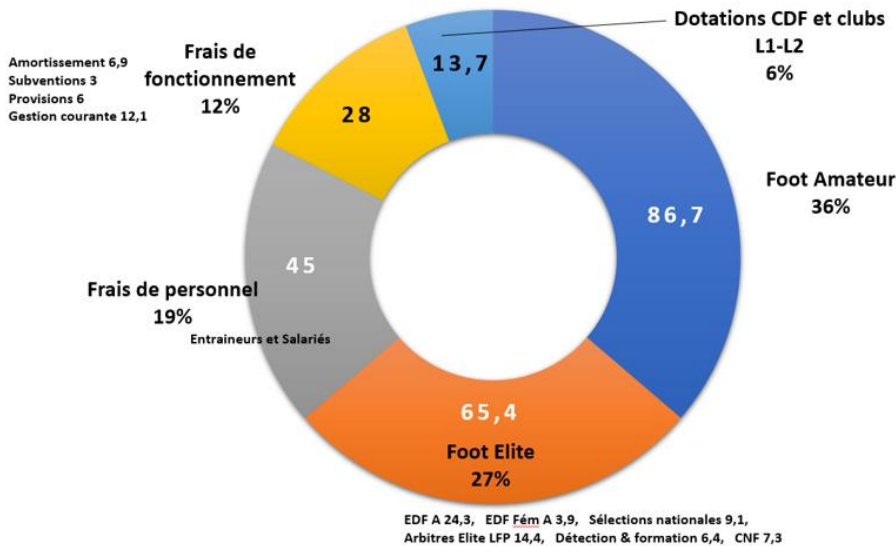
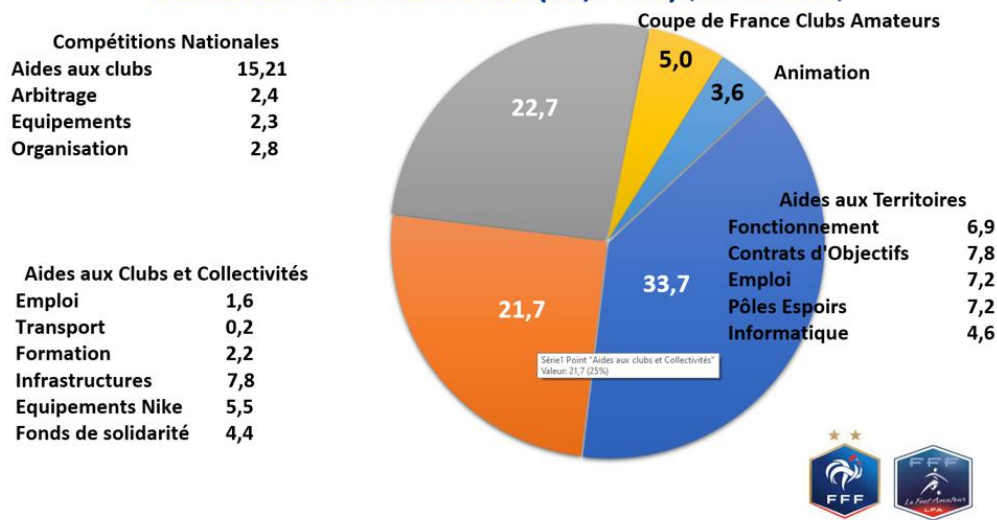
- Développement du Foot en marchant, foot net, beach soccer et E foot.

Présentation du budget de la LFA et de la F.F.F par des diagrammes exposant la répartition des produits et l'utilisation des ressources ;

• Répartition des PRODUITS (235,7 M€) (chiffres 2021)



• Utilisation des Ressources (86,7 M€) (chiffres 2021)



Il termine enfin par la projection d'un film sur le week-end des bénévoles à Clairefontaine et explique que l'espace d'un week-end la FFF essaie de récompenser ces bénévoles pour le travail effectué tout au long de la saison. Faire venir les bénévoles à CLAIREFONTAINE, résidence de l'équipe de France ou les plus grands joueurs sont venus est une belle récompense pour tous ses bénévoles. Cette année le District du Var avait désigné 4 représentants de clubs varois lors de ce week-end qui fut, pour eux, exceptionnel.

Le Président William PONT le remercie pour cette présentation et redonne la parole à Mme Ludivine REGNIER qui revient sur la structuration des clubs et les obligations d'encadrement. Ces formations d'éducateur ont pour but d'améliorer l'encadrement des jeunes joueurs.

Ces formations sont obligatoires sous peine de devoir attribuer aux clubs n'ayant pas rempli ces obligations des retraits de points en fin de saison.

M. André VITIELLO rappelle que les éducateurs doivent obtenir leur diplôme au 31 décembre 2022, **et qu'après cette date aucune possibilité de rattrapage ne pourra avoir lieu. Les clubs en infraction auront en fin de saison un retrait de point pour non-conformité avec l'obligation d'encadrement.**

QUESTIONS DIVERSES :

SIX FOURS LE BRUSC : M. CLAUZEL demande qu'il y ait sur foot club les n° de téléphone des secrétaires de clubs car lorsque l'on veut appeler un club pour tel ou tel raison il est très difficile d'avoir un correspondant.

Il demande également s'il est exact que la 2^{ème} phase du championnat U13 G. Robert se fasse avec deux poules et si un club peut avoir deux équipes. Il explique aussi sur la difficulté d'utilisation de FAL pour les clubs.

Réponse de Ludivine REGNIER : C'est une possibilité en fonction des résultats.

SOLLIES FARLEDE : M. Fabien BONARDI explique que le travail des bénévoles devient de plus en plus complexe. Il revient notamment sur l'obligation d'encadrement et les formations des éducateurs et le manque de subvention pour y arriver.

Réponse de Ludivine REGNIER : C'est la volonté de la Fédération de développer les obligations d'encadrement avec les compétences nécessaires et indispensables et la structuration des clubs va dans ce sens.

Il revient sur les amendes importantes que le club a eu la saison dernière (FM non parvenues)

Cyril BOUREAU rappelle que la Ligue Méditerranée par l'intermédiaire de l'IR2F met à disposition des clubs de nombreuses formations présent en charge à 100% par la Ligue.

ELAN CAMPSOIS : M. Sébastien WISNIEWSKI revient sur la formation et explique qu'il est très compliqué pour les dirigeants de prendre des congés pour y participer. Il demande la possibilité d'organiser ces formations sur 2 ou 3 samedis.

Il lui est répondu que cela existe déjà.

Mme Ludivine REGNIER revient sur la question de M. Fabien BONARDI de SOLLIES FARLEDE et lui répond que l'obligation d'encadrement est une volonté Fédérale et que le District du Var était en retard. Ces obligations ont été mises en place pour les tous petits. Elle précise également que toutes les formations mises en place sont complètes. Concernant la possibilité de faire des formations le samedi, si c'est un CFF sur 4 samedis, il faut obligatoirement avoir un terrain.

M. William PONT rappelle que l'obligation d'encadrement des éducateurs existe depuis 3 ans. Il insiste sur le fait qu'à un moment donné les clubs doivent analyser leurs dépenses et que ce n'est pas en raison des amendes infligées par les commissions que le budget des clubs s'appauvrit.

M. William PONT conclue en remerciant à nouveau les dirigeants des clubs et toutes les personnalités pour leur présence. Cette Assemblée a traité des nombreuses questions sensibles qui nécessitaient des réponses. Il souhaite enfin à l'ensemble des participants de passer de Bonnes Fêtes de fin d'année en insistant sur la nécessité des uns et des autres de prendre soin de leur santé et de celle de leurs proches

L'ordre du jour étant épuisé, le Président invite tous les participants au buffet offert par le District.

Le Président : William PONT

Le Secrétaire Général : André VITIELLO

